

LES REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA RESPONSABILITÉ EN RUSSIE ET EN FRANCE

Elena Pachtchenko de Préville
Université Paris 5 (Paris, France)
pachtche@psycho.univ-paris5.fr

La responsabilité présente à nos yeux un intérêt particulier pour l'étude des représentations sociales. Il s'agit d'un phénomène social qui se situe à plusieurs niveaux dans les relations entre l'individu et la société. Ainsi, différentes études (Markova, I., Moodie, E., Farr, R., Drozda-Senkowska, E., Erös, F., Plichtova, J., Gervais, M., Hoffmannova, J. & Mulleriva, O., 1998) ont mis en évidence que la responsabilité est une partie intégrante des représentations sociales de la démocratie, de la citoyenneté et du droit. Nous avons effectué une recherche empirique en Russie (1997) et en France (1997-1998) afin d'analyser l'effet éventuel du contexte global (social, économique, politique) sur les représentations sociales, à l'aide de la méthode des « associations libres » et de « la comparaison par paires ».

De nombreux auteurs ont constaté l'influence du contexte sur les représentations sociales (Moscovici, 1984 ; Doise, 1990 ; Jodelet, 1989; Abric et Guimelli, 1998) et étudié les effets d'un contexte particulier. Par exemple, Abric et Guimelli (1998) ont montré que la transformation de l'habillage de la situation (contexte «immédiat ») a un effet déterminant sur la représentation sociale de cette situation. Selon les résultats de leurs recherches, l'effet de contexte varie «de manière importante selon les groupes concernés ». Mamontoff (1996) a pour sa part mis en évidence le lien existant entre la perception du contexte en termes d'irréversibilité et la structure de la représentation. Percevoir le contexte comme irréversible affecte le système central de la représentation en provoquant son changement (modification structurale de la représentation). Le percevoir comme réversible a des effets seulement sur le système périphérique et provoque une modification de moindre importance de la représentation.

Roquette (1994), a quant à lui observé la même tendance en ce qui concerne le contexte immédiat. La modification du contexte « global » (Staerklé, Clémence et Doise, 1998) peut avoir des effets majeurs sur l'organisation interne du champ de représentation.

Toutefois, les recherches consacrées à l'impact du contexte global (politique, idéologique...) sur les représentations sociales ne sont pas nombreuses et n'ont guère suscité d'intérêt pour le moment. Plus récemment, Neculau (sous presse) a montré selon

quelle manière « le contexte global (social, idéologique) et situationnel peut déterminer la formation de certaines représentations sociales, commandées par la spécificité de ce contexte ». De même, les recherches interculturelles menées sous la direction de Markova (Markova *et al.*, 1998) indiquent que les représentants de deux pays, avec deux systèmes sociopolitiques différents, les Slovaques et les Écossais, thématisent différemment la démocratie. À la différence des Slovaques, la démocratie est considérée par les Écossais comme déjà acquise et ne produit ni tension ni conflit. Ainsi, leur thématisation de la démocratie est faible, superficielle et rapide.

Les deux pays où nous avons réalisé notre recherche, soit la Russie et la France, diffèrent par plusieurs aspects (historique, géographique, etc.), mais ce sont surtout les différences sociales, économiques, politiques qui nous importent. La société française présente l'image d'une société stable tandis que la société russe est actuellement confrontée à des changements économiques politiques et sociaux. Par ailleurs, la place accordée à l'individu et au type de relation entre l'individu et la société diffère dans ces deux pays.

Méthode

Population

Au total, 1981 personnes ont été interrogées, soit 1166 Français et 815 Russes, le nombre d'étudiants volontaires étant supérieur, comme on peut le voir, dans le cas des universités françaises. Il s'agissait d'étudiants issus des écoles supérieures et des universités de psychologie, d'économie et de droit (deuxième et troisième années). Même si les groupes constitués ne sont pas homogènes en raison des différents contextes socio-économiques dans lesquels ils s'inscrivent, leur position relative dans les sociétés respectives peut être considérée comme équivalente.

Procédure

La tâche proposée aux sujets, dans la première partie de notre étude, comprenait des associations de mots. Nous leur avons demandé d'indiquer quatre mots associés à l'un des termes proposés. Cinq mots-stimuli ont été utilisés : *responsabilité*, *responsabilité individuelle*, *responsabilité sociale*, *responsabilité juridique* et *responsabilité morale*. Ces mots ont été choisis en raison de l'intérêt qu'ils présentent du point de vue des rapports entre l'individu et la société. Notons ici que, d'une part, la distinction entre la responsabilité sociale, juridique ou morale est pertinente car elle concerne les différents

aspects de la vie sociale et, par-là, les différentes règles, normes et valeurs (dont le respect et le partage) qui assurent l'ordre ou l'équilibre social. Mais, d'autre part, tel que le suggère Muzdibaev (1983), nous pensons que la plupart des types de responsabilité se présentent conjointement. C'est, par exemple, le cas de la responsabilité morale et juridique. Ces notions sont présentes dans les autres types de la responsabilité.

Un seul mot-stimulus a été proposé à chacun des sujets. Nous avons attiré leur attention sur la nécessité d'accomplir la tâche le plus rapidement possible, c'est-à-dire de fournir des réponses spontanées. Les résultats de la première partie (les associations) ont été utilisés pour préparer la seconde partie de l'étude qui a été réalisée par la méthode de « la comparaison par paires ». En utilisant les termes proposés par les sujets, nous avons composé des paires des mots. Il est à noter que les sujets qui ont pris part à la deuxième partie de notre étude n'étaient pas les mêmes que ceux interrogés lors de la première phase, bien qu'ils aient suivi les mêmes formations. Nous leur avons demandé d'indiquer le degré de similitude entre les mots d'un couple sur une échelle allant de zéro (pas du tout similaire) à sept (tout à fait semblable).

Les données obtenues en Russie (Moscou) ont été recueillies entre mai à décembre 1997 alors que les données obtenues en France (Paris) ont été recueillies de février à mars 1997 et d'avril à juin 1998.

Nous avons reçu 1981 protocoles de réponses. 419 étudiants français en droit, 111 étudiants français en psychologie, 142 étudiants russes en droit, 122 étudiants russes en psychologie, ont réagi aux mots-stimuli *responsabilité*, *responsabilité individuelle*, *responsabilité sociale*. Les mots-stimuli *responsabilité juridique* et *responsabilité morale* ont été proposés aux étudiants russes et français en droit, en psychologie, en économie. En Russie, nous avons obtenu 184 protocoles de réponses et 260 en France. Pour « la comparaison par paires » 367 protocoles russes et 376 français ont été recueillis.

Résultats

Nous présentons ici les résultats de la première étape de notre analyse. Rappelons que celle-ci est fondée sur l'analyse des associations provoquées par les mots-stimuli (*responsabilité*, *responsabilité sociale*, *responsabilité individuelle*, *responsabilité juridique*, *responsabilité morale*). Il semble important de noter que, en dépit les différences essentielles apparaissant dans les réponses fournies par les représentants des

deux échantillons (les étudiants russes et français), nous relevons également des termes communs (voir tableau 1). Ce constat permet d'affirmer que si les deux pays diffèrent tant sur des aspects historique, géographique, politique, social, mais surtout économique, nous retrouvons aussi des points communs dans les représentations de la responsabilité.

Tableau 1 - Associations communes aux termes chez les Russes et les Français

<i>Responsabilité</i>	<i>Responsabilité individuelle</i>	<i>Responsabilité sociale</i>	<i>Responsabilité juridique</i>	<i>Responsabilité morale</i>
devoir conscience obligation	conscience devoir obligation	devoir	droit tribunal	devoir honnêteté éducation

À l'exception de la responsabilité juridique, la responsabilité évoquée, quelle qu'elle soit, est associée par tous les étudiants au devoir. La *responsabilité* et la *responsabilité individuelle* évoquent toutes les deux également l'obligation et la conscience. On remarque que le terme la conscience est associé à la *responsabilité* et à la *responsabilité individuelle* et peut être considéré comme commun (la polysémie du mot conscience conservée dans la langue française nécessiterait une recherche psycholinguistique supplémentaire). En ce qui concerne la *responsabilité morale*, on observe qu'elle est associée par tous les étudiants à l'honnêteté (l'intégrité) et à l'éducation. De son côté, la *responsabilité juridique* renvoie au droit et au tribunal. Néanmoins, la fréquence de ces évocations communes par les mots-stimuli (correspondant aux types différents de responsabilité) est différente dans les deux populations (Voir le tableau 2).

Tableau 2 - Pourcentages de sujets russes et français qui ont évoqué des notions communes associées aux mots-stimuli

<i>Russie</i>		<i>France</i>	
<i>Responsabilité</i>		<i>Responsabilité</i>	
(100 % = 88 sujets)		(100 % = 152 sujets)	
devoir	31,8%	devoir	8,55%
obligation	12,5%	obligation	5,26%
conscience	17%	conscience	13,8%

Responsabilité individuelle	
(100 %= 91 sujets)	(100 %=132 sujets)
conscience 21%	conscience 21,2%
devoir 20,9 %	devoir 6,8 %
obligation 17,6%	obligation 9,8%
Responsabilité sociale	
(100 % =89 sujets)	(100 %=145 sujets)
devoir v 12,35%	devoir 12,4%
Responsabilité juridique	
(100 % = 91 sujets)	(100 % =140 sujets)
droit 28,6%	droit 34,3%
tribunal 26,4 %	tribunal 17,4%
Responsabilité morale	
(100 % = 93 sujets)	(100 %=139 sujets)
devoir 28%	devoir 22,95%
honnêteté 21,5%	honnêteté (intégrité)14,75%
éducation 10,8 %	éducation 14,75%

En réponse aux mots-stimuli *responsabilité* et *responsabilité individuelle*, les étudiants russes et français ont évoqué les mots devoir, conscience et obligation, les mêmes mots pour les deux types de la responsabilité. Mais le pourcentage de ces évocations est plus élevé chez les Russes que chez les Français : presque quatre fois plus à propos du devoir et deux fois plus pour l'obligation dans le cas de la *responsabilité*, trois fois plus à propos du devoir et presque deux fois plus pour l'obligation dans le cas de la *responsabilité individuelle*. L'idée de devoir ou d'obligation est plus présente chez les étudiants russes. En revanche, remarquons que la notion "conscience (la conscience morale)" est évoquée presque aussi fréquemment par les étudiants des deux pays à propos de la *responsabilité individuelle*. Il en est de même à propos du terme « devoir » dans le cas de la *responsabilité sociale*. Le fait qu'il y ait les mots communs associés à tous les types de responsabilité suggèrent l'existence de notions de base dans les représentations sociales de la responsabilité, hypothèse qui exigerait toutefois d'être confirmée.

En considérant les différences dans les réponses, nous observons que la responsabilité est plus fréquemment associée par les étudiants russes aux mots devoir, conscience morale et obligation, mais aussi à la ponctualité et à la probité (voir le tableau 3). Chez les étudiants français, la responsabilité est plus fréquemment associée à la maturité (un

indice d'indépendance), à l'âge adulte, à la conscience et à la capacité d'assumer (voir le tableau 3).

Tableau 3. Les termes les plus fréquemment associés au mot-stimulus *responsabilité* par les sujets russes et français

<i>Responsabilité</i>			
Russie (100 %= 88 sujets)		France (100 %=152 sujets)	
Devoir	31, 8%	Maturité	29,6%
Conscience morale	17 %	Adulte	18,4%
Obligation	12, 5%	Conscience	13,8%
Ponctualité	12,5%	Assumer	11,2%
Probité	11,4%		

Ces résultats confirment ceux obtenus par Kourilsky-Augeven, Arutiunyan et Zdravomyslova (1996) sur la socialisation juridique de l'adolescent en Russie et en France. Selon ces auteurs, les représentations de la responsabilité diffèrent entre les deux groupes d'adolescents. Les adolescents français conçoivent la responsabilité comme liée à l'autodétermination, la conscience, et la maturité. Dit autrement, la responsabilité s'exerce, pour les Français, dans le cadre du contrôle personnel. Pour les jeunes Russes, l'image du contrôle et de la maturité n'apparaît pas de manière spontanée, la responsabilité étant chez eux plutôt liée au devoir à l'égard d'autrui, ou encore à l'égard d'un objet. Elle est analogue à une obligation et est prescrite ou évaluée par l'extérieur. Cette référence au contrôle extérieur s'observe, dans notre étude, chez les jeunes russes plus fortement dans le cadre de la *responsabilité juridique*.

En ce qui concerne la responsabilité individuelle, nous retrouvons presque les mêmes notions que celles observées dans le cadre de la responsabilité (responsabilité en général). Pour les étudiants français, elle est associée plus fréquemment avec la « conscience », à la « maturité » et à la « capacité d'assumer » . Pour les étudiants russes, la responsabilité est associée plus fréquemment avec la « conscience morale », « l'honnêteté », « la probité », « le devoir » et « l'individu » (voir le tableau 4).

Tableau 4. Les termes le plus fréquemment associés au mot-stimulus *responsabilité individuelle* par les sujets russes et français

<i>Responsabilité individuelle</i>	
Russie	France

(100 %= 91 sujets)		(100 %=132 sujets)	
Conscience morale	21%	Conscience	21,2%
Devoir	20,9%	Maturité	16,7%
Obligation	17,6%	Assumer	13,6%
Honnêteté	16%		
Individu	15%		
Probité	10%		

Les réponses décrites dans les tableaux 1 et 2 étant très proches, il est possible que les sujets, lorsqu'ils pensent à la responsabilité, se réfèrent surtout à la responsabilité individuelle. Toutefois, il est à noter que la responsabilité individuelle renvoie, avant tout, dans les deux groupes de sujets à la conscience.

La *responsabilité sociale* est plus fréquemment associée chez les étudiants russes à la société, à la loi et à l'obligation et chez les étudiants français au devoir (Voir le tableau 5).

Tableau 5 - Les termes le plus fréquemment associés au mot-stimulus *responsabilité sociale* par les sujets russes et français

<i>Responsabilité sociale</i>			
Russie (100 %= 89 sujets)		France (100 %=145 sujets)	
Société	41,6%	Devoir	12,4%
Loi	13,5%		
Devoir	12,35%		

La *responsabilité juridique* est liée en Russie à la loi, au droit, au tribunal, à la prison, à la punition. En France, ce mot-stimulus est lié au droit, au tribunal, mais aussi à la justice (Voir le tableau 6). Si la *responsabilité juridique* est pour les Français liée à l'idée de la justice, elle est pour les Russes associée à la punition, c'est à dire à un facteur externe.

Tableau 6 - Les termes les plus fréquemment associés au mot-stimulus *responsabilité juridique* par les sujets russes et français

<i>Responsabilité juridique</i>			
Russie (100 %= 91 sujets)		France (100 %=140 sujets)	
Loi	42,9%	Droit	34,3%
Droit	28,6%	Justice	18,1%
Tribunal	26,4%	Tribunal	17,4%
Prison	19,8%		

Punition	17,6%	
----------	-------	--

Chez les étudiants russes, la *responsabilité morale* est associée plus fréquemment à la conscience, au devoir, à l'honnêteté, à la moralité et à l'honneur. Chez les étudiants français, elle est associée au respect, au devoir, à l'éducation, à l'honnêteté (l'intégrité), à l'éthique et au droit (Voir le tableau 7). Il nous semble toutefois intéressant de constater la présence de la notion honneur dans les réponses des étudiants russes à propos de la *responsabilité morale*.

Tableau 7 - Les termes le plus fréquemment associés au mot-stimulus *responsabilité morale* par les sujets russes et français

<i>Responsabilité morale</i>			
Russie (100 %= 93 sujets)		France (100 %= 139 sujets)	
Conscience	49,5%	Respect	23,8%
Devoir	28%	Devoir	22,95%
Honnêteté	21,5%	Honnêteté	14,75%
Moralité	19,4%	Education	14,75%
Honneur	17,2%	Ethique	11,75%
Education	10,8%	Droit	10,65%

De manière générale, et ce qui est aussi plus évident à la suite de l'analyse hiérarchique effectuée (que nous ne présentons pas ici), les tendances observées suggèrent que les termes liés à la morale sont plus souvent spontanément associés aux mots-stimuli chez les Russes que chez les Français. Ceci a déjà pu être observé et attribué, dans des études russes concernant d'autres phénomènes sociaux, à la faiblesse de l'Etat de droit et à ses fréquentes modifications, ce qui a pu entraîner un repli sur les normes morales pour assurer la régulation des relations interpersonnelles.

Discussion

Nos résultats confirment et complètent les tendances observées par Aboulkhanova-Slavskaya (1997) sur la mentalité russe.

Il existe tout d'abord une prédominance des aspects moraux sur les aspects juridiques chez les sujets russes. Comme Bruchlinsky (1997), nous pensons que cela est dû à une faiblesse de l'Etat de droit en Russie. Il n'existe que depuis peu dans ce pays. On peut dès lors comprendre pourquoi la conscience du droit y est peu développée.

De même, il existe chez les sujets russes un lien étroit entre les représentations de la responsabilité et les devoirs de l'individu.

Le fait que les étudiants russes se représentent la responsabilité (notamment la responsabilité juridique) comme liée à la punition est effectivement une des particularités de leurs représentations. Cela confirme les tendances observées par Nikolaeva (1993). A la différence de la France, un fort pourcentage de personnes russes respectent la loi par crainte d'être punies et non parce qu'ils pensent que les lois sont rationnelles et utiles. En Russie, la notion de justice est davantage liée au domaine moral alors qu'en France, elle liée à la loi.

Les concepts de «justice», de «respect » (observation des lois, des normes), existant dans les représentations de la responsabilité (en particulier juridique) attestent qu'une place différente est accordée à l'individu dans la société dans les deux pays. Le type de relations entre l'individu et la société y diffère par conséquent. Ainsi, chez les étudiants français, domine la conscience de la responsabilité à caractère mutuel. Selon Danilevski (1992), le droit occidental a réussi à résoudre les deux parties de la tâche juridique – les relations réciproques entre la personne et l'Etat, et, les relations réciproques entre les personnes. Grâce à la manière dont il les a intégrés dans la conscience juridique occidentale, les droits et les devoirs fondent la responsabilité réciproque – celle de l'Etat envers l'individu, qui garantit à celui-ci d'assurer ses droits, et celle de l'individu envers l'Etat, qui garantit à celui-ci d'assumer ses devoirs. Dans la vie sociale en Russie, et dans la conscience de l'individu, cette réciprocité a été rompue. Les droits sont évincés, remplacés par les obligations. Nous l'avons constaté également dans nos résultats.

Références

- Abric, J.-C., Guimelli C. (1998). Représentations sociales et effets de contexte. *Connexions*, 72(2) : 23-37.
- Aboulkhanova, K. (1997). Russian mentality : cross-cultural and typological approaches (Rissiski mentalitet). In K. Aboulkhanova-Slavskaya, A. Brouchliniski & M. Volovikova (Eds), *Russian mentality : the issues of psychological theory and practice (Rossiyskiy mentalitet, voproci psychologitcheskoy teorii i praktiki)* (pp.7-37). Moscou : IP RAS.
- Aboulkhanova –Slavskaya, K., Volovikova M., Eliseev V. (1991). Les problèmes de l'étude de la conscience individuelle (Problemi issledovaniya individual'nogo soznaniya). *Psychologitcheskiy jurnal*, 12 (4): 27-40.
- Bruchlinsky, A. (1997). Russian and regional (provincial) mentality. (Mentalitet rossiyskiy et nazional'ni) In K. Aboulkhanova-Slavskaya, A. Brouchliniski & M. Volovikova (Eds), *Russian mentality : the issues of psychological theory and practice (Rossiyskiy mentalitet, voproci psychologitcheskoy teorii i praktiki)* (pp.38-43), Moscou : IP RAS.
- Doise, W (1990). Les représentations sociales. In R. Ghiglione, C. Bonnet & J.F. Richard (Eds), *Traité de Psychologie cognitive 3 : Cognition, représentation, Communication* (pp.111-174), Paris : Dunod.
- Danilevskiy N.(1992). *La Russie et l'Europe* (Rossiya i Evropa). Moscou.
- Jodelet, D. (1989). *Les représentations sociales*. Paris : PUF.
- Kourilsky –Augeven, C., Arutiunyan, M. & Zdravomyslova, O. (1996). *Socialisation juridique et modèle culturel. L'image du droit en Russie et en France*. Paris: L.G.D.J.
- Markova, I. (sous presse). Sur la reconnaissance sociale. *Psychologitcheskiy jurnal*, Moscou.
- Markova, I., Moodie, E., Farr, R., Drozda-Senkovska, E., Erös, F., Plichtova, J., Gervais, M., Hoffmannova, J.& Mulleriva O. (1998). Social Representations of the Individual: A post-communist perspective. *European Journal of Social Psychology*, 28: 797-829.
- Moscovici, S. (1984). *Psychologie sociale*. Paris : PUF.
- Neculau, A. (2000) Contrôle du contexte et manipulation des représentations sociales. Communication présentée à la 5^e Conférence internationale sur les représentations sociales « *Répresentations sociales : constructions nouvelles* », Montréal.
- Nicolaeva, O. (1993). L'analyse comparative du développement de la conscience juridique (dans différents pays). (Sravnitel'niy analiz razvitiya pravovogo soznaniya (v usloviach razlitchnich gocudarstv). In K. Aboulkhanova-Slavskaya & M. Volovikova

(Eds), *La psychologie de l'individu dans les conditions de changements sociaux (Psychologie lichnosti v usloviach socialinich izmeneniy* (pp.63-74), Moscou : IP RAS.

Slavskaya, A. (1997). Les représentations de droit dans la société russe. (Pravovii predstavleniya rossiyskogo obchestva). In K. Aboulkhanova-Slavskaya, A. Brouchlinski & M. Volovikova (Eds), *Russian mentality : the issues of psychological theory and practice (Rossiyskiy mentalitet, voprosi psychologicheskoy teorii i praktiki)* (pp.75-92), Moscou : IP RAS.